



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2021

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	: 39	LE MAIRE
Membres en exercice	: 39	
Membres présents	: 33	
Membres excusés et représentés	: 4	
Membres absents non représentés.....	: 2	M. Jacques JP MARTIN

La séance est ouverte à 19h15 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

COMMUNICATIONS

1) Bureau d'accueil des tournages (présentée par Mme MÜNZER)

En septembre 2020, pour faire face à l'afflux de demandes de tournages, la Ville a créé un Bureau d'accueil des tournages. Celui-ci est rattaché à la Direction des affaires culturelles et compte 3 personnes : Vincent Villette, Marie Susplugas (responsable) et Sandrine Gibergues. Voici un bilan chiffré de cette année 2020 et les perspectives pour 2021.

Demandes et tournages effectifs

- Près de 60 demandes de tournages, de tout type, en 9 mois (car quasiment pas de demandes en mars, avril, mai).
- Nombre de tournages effectifs : 12 (contre 6 en 2019)

Dont :

- 2 longs-métrages,
- 2 séries
- 5 courts-métrages
- 2 émissions / documentaires
- 1 clip
- Nombre de jours de tournages : 16 jours

Recettes

- Globales : 19 443,60 euros
- Pour la Ville et les régies (sans le stationnement payant) = 18 589,60 €
- Pour la Ville sans les régies ni le stationnement payant = 11 013,60 €

Communication

- Articles dans le Magazine
 - n° janvier 2020 p.9 : Revoir sur le tournage du film de Leyla Bouzid, *Une Histoire d'amour et de désir* (octobre 2019) ;

- n° mai-juin 2020 : un article sur le tournage du court métrage d'Elisabeth Richard, *En plein cœur*.
- n° septembre 2020 : 1 page Nogent terre de tournages (p.15 : documentaire sur les marchés parisiens ; émission à la MJC) ; 1 article p.24 d'annonce sur les Journées du patrimoine Orgue et cinéma d'animation ;
- n° octobre 2020 : retour sur le ciné-concert des Journées du patrimoine p.13 ; une double page sur *Les Fantômes* avec interview des réalisateurs et différents « métiers » (p.28-29) ;
- n° janvier 2021 : sur *Les Promesses*, le court métrage *Stickman Soul* et le documentaire sur les marchés ;
- n° mars-avril 2021 : 4 pages sur le Bureau d'accueil des tournages et les tournages récents (série *Fugueuse*, fausse pub des étudiants, série *L'Amour Flou* et le clip covid du gouvernement) ;
- Stories sur Facebook/Instagram
 - 6 stories : pour *Les Fantômes*, *Fugueuse* (2 stories), et 3 courts-métrages.
- La page Tournages du site a été actualisée (contenu, visuel)

Commission du Film d'Île de France / Professionnel(les) de l'audiovisuel

Nogent est l'une des villes les plus accueillantes d'Île de France (dans le top 3). Le décor le plus consulté de leur base de données est la salle Emile Zola.

Les repéreur(ses) et régisseur(ses) se passent le mot ; beaucoup reviennent à Nogent en raison de ce bon accueil. Ils disent que tourner ici est facile par rapport à d'autres communes. Les équipes nous disent souvent qu'elles sont bien accompagnées.

La création du Bureau d'accueil des tournages a été saluée par tous.

Perspectives 2021

Après réflexion et discussion avec la Commission du film, nous avons décidé de préciser et d'augmenter un peu nos tarifs de mise à disposition, tout en restant concurrentiels. Ces modifications ont fait l'objet de 2 réunions internes, incluant la contrôleuse de gestion. Elles ont été votées au conseil municipal du 19 janvier 2021. La convention type de mise à disposition de locaux/lieux extérieurs a été actualisée et une charte a été établie, à signer par les sociétés de production.

Deux roll up (créés fin 2020) permettront une meilleure visibilité lors des manifestations comme le Village des associations ou le Salon des tournages.

La page Tournages du site sera étoffée avec la mise en ligne de la grille tarifaire, d'un formulaire de demande de tournage et de la charte.

La création d'une page Facebook Nogent Ville de tournages est en cours de réflexion.

Nous travaillons avec le cinéma Royal Palace à la programmation de soirées spéciales dédiées aux films tournés à Nogent : une soirée courts-métrages ; une projection du film *Les Fantômes* avec, en parallèle, un temps de dédicace pour David Foenkinos, réalisateur et auteur à succès, à la Bibliothèque.

Autour de la série *Fugueuse*, nous espérons mobiliser les jeunes nogentais pour les solliciter sur le sujet de la prostitution des adolescent(es). Le tournage du téléfilm *La Fugue* au collège Watteau fin 2019 va déjà permettre une projection au collège pour les classes de 3^e, avec la scénariste (si les conditions sanitaires le permettent).

Nous souhaitons poursuivre la sensibilisation des plus jeunes aux sujets qui les concernent, comme les droits de l'enfant, via le cinéma (action commencée avec les clubs de loisirs-découvertes en 2019, au cinéma Royal Palace).

Nous avons déjà enregistré plusieurs demandes de tournage pour la période janvier-mars. Les demandes validées sont : un projet étudiant (les 26 et 27 janvier au port) ; une série (le 28 janvier salle Emile Zola) ; un clip gouvernemental sur l'épidémie de covid (les 29 et 30 janvier à l'Infa et à l'école Paul Bert) ; une série (1^{er} mars, salle Emile Zola) ; une autre série (2 et 3 mars, Infa) et un long-métrage (19 et 20 mars, centre nautique).

La semaine du 25 janvier, le Bureau d'accueil des tournages participe au Paris Images Production Forum en ligne, ce qui permet d'écouter des conférences intéressantes pour les collectivités territoriales et de dialoguer avec nos homologues d'autres territoires.

2) Information concernant le Centre nautique (présentée par M. EYCHENNE)

Depuis le 8 mars dernier, le centre nautique a rouvert son bassin intérieur de 25m aux publics prioritaires : sportifs professionnels de haut niveau, personnes à handicap reconnues par la MDPH ou ayant une prescription médicale pour une Activité Physique Adaptée.

Suite aux dernières annonces gouvernementales, les scolaires pourront également reprendre les enseignements de natation : à compter du lundi 29 mars pour le bassin de 25m et du mardi 6 avril pour le bassin d'apprentissage.

Dans le cadre d'une gestion saine et responsable, et afin de limiter l'impact financier pour les Nogentais, nous avons fait le choix de ne pas ouvrir le bassin extérieur de 50m au regard des coûts engendrés pour sa mise en chauffe en période hivernale, qui constitue à la fois un non-sens écologique et économique.

Au contraire, nous avons profité de cette période de fermeture exceptionnelle pour réaliser les travaux nécessaires à l'entretien de nos infrastructures : vidange du bassin de 50m, étanchéité du 25m et du bassin d'apprentissage, réfection du faux-plafond du bassin d'apprentissage et rénovation complète de l'éclairage. Ces travaux nous permettront une réouverture à l'ensemble de la population dans les meilleures conditions dès que cela sera possible.

Si la période que nous traversons est propice aux polémiques, certaines attitudes ne sont en revanche pas acceptables et doivent être dénoncées. Je pense notamment aux faux-comptes anonymes créés sur les réseaux sociaux et qui servent, à ceux qui n'ont pas le courage d'assumer leur propos en public à tenir des propos insultants pour le personnel de la régie et l'équipe municipale ainsi qu'à propager de fausses informations.

Je tiens à le dire ici haut et fort, ce genre de comportement n'est pas acceptable.

Au-delà des insultes, les propos tenus sont mensongers. Il convient donc ici de rappeler certaines réalités :

- Depuis la fermeture imposée par le Gouvernement, aucun prélèvement n'a été effectué auprès des abonnés ;
- Tous les bassins extérieurs d'Ile-de-France ne sont pas ouverts. L'exemple le plus couramment mis en avant est celui de la piscine de Puteaux. Mais comparaison n'est pas raison puisque, outre la manne financière dont bénéficie la ville de Puteaux, liée au centre économique de la Défense, le mode de gestion de la piscine est totalement différent. A Puteaux, les salariés du centre sont des agents publics qui ne peuvent bénéficier de la mise en place de l'activité partielle. En revanche, au travers de la régie personnalisée qui a été mise en place à Nogent, nous pouvons utiliser ce levier et réduire les charges de personnel dans un contexte de baisse de recettes et de fréquentation.
- Nous ne pouvons pas décider d'ouvrir le centre nautique du jour au lendemain car le budget de la régie s'établit sur l'année et non au mois, dans un contexte de crise que tout le monde est censé connaître et qui nécessite une approche rigoureuse et responsable de chacune de nos dépenses.
- La prétendue « fréquentation massive inévitable » constamment mise en avant par nos détracteurs est à mettre en perspective avec le couvre-feu et le protocole sanitaire strict qui nous sont actuellement imposés et qui restreignent énormément les conditions d'accès à nos infrastructures et limitent le nombre de personnes en leur sein afin de respecter les distanciations.

Il est donc important de ne pas se faire le relai de ces propos qui ne représentent rien d'autre qu'un relent d'individualisme. J'invite donc l'ensemble des élus municipaux à faire preuve de réalisme et de bon sens, en ne perdant pas de vue que nous sommes les représentants de tous les Nogentais, et non de quelques utilisateurs de la piscine qui ont choisi l'anonymat comme signe de courage.

3)Départ de la transplantation cardiaque de l'hôpital Henri Mondor

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Procès-Verbal du Conseil municipal du 16 juillet 2021.

FINANCIER

21/24. Exercice 2021-Rapport d'Orientation Budgétaire-Budget Principal-Budget Annexe des Parkings

Le Conseil municipal, par 27 voix pour dont deux pouvoirs de M. PEREIRA et de Mme MAUDRY, 2 voix contre de Mme PIETRANDRA et Mme YELLES-CHAOUCHE du groupe « Solidarité, Ecologie, Citoyenneté) et 8 absentions du groupe « Union pour Nogent » dont deux pouvoirs de M. OLIVE et Mme PRADES,

Prend acte de la tenue des débats et des orientations budgétaires pour l'exercice 2021 du Budget Principal et du Budget Annexe des Parkings.

21/25. Garantie communale à hauteur de 100 % en faveur de la société SEQUENS pour la réalisation de 6 lignes de prêts d'un montant total de 4 121 938 € pour l'acquisition en VEFA de 28 logements collectifs sis, 150-154 Bld de Strasbourg à Nogent sur Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de 6 lignes de prêts d'un montant total de 4 121 938 € souscrit par la SA SEQUENS, Emprunteur, sis, Immeuble ISSY – 14/16 Boulevard Garibaldi – 92 130 ISSY LES MOULINEAUX auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition en VEFA de 28 logements locatifs situés, 150-154 Boulevard de Strasbourg à Nogent sur Marne.

Les caractéristiques financières et conditions du contrat de prêt n° **119688** constitué de 6 lignes de prêts, joint en annexe de la présente délibération, sont les suivantes :

- * PLAI Bâti d'un montant de 363 452,00 € pour une durée de 40 ans
- * PLAI Foncier d'un montant de 614 028,00 € pour une durée de 60 ans
- * PLS PLSDD 2019 d'un montant de 1 059 964,00 € pour une durée de 15 ans
- * PLUS d'un montant de 786 509,00 € d'une durée de 40 ans
- * PLUS Foncier d'un montant de 1 045 985,00 € d'une durée de 60 ans
- * PHB 2.0 tranche 2019 d'un montant de 252 000,00 € d'une durée de 20 ans

Accorde la garantie de la Commune pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA SEQUENS, l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à la SA SEQUENS, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Le nombre de logements réservés au titre de la présente garantie est fixé à 5 (2 PLAI – 2 PLUS et un PLS), qui seront versés au contingent communal de logements.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt fixant les obligations du garanti et du garant.

SERVICES TECHNIQUES

21/26. Attribution d'une aide financière aux particuliers de la Commune réalisant des travaux de rénovation énergétique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer du 19 avril au 15 octobre 2021 une aide financière aux particuliers de la Commune réalisant des travaux de rénovation énergétique, selon les modalités fixées dans l'annexe intitulée « Attribution d'une aide financière aux particuliers de la commune réalisant des travaux de rénovation énergétique – Règlement 2021– ».

Fixe le montant de l'aide à 20 % hors taxes du coût total des travaux (fournitures et main d'œuvre) dans la limite de 1 500 €.

Fixe une enveloppe globale d'aide financière pour les particuliers de 20 000 €, correspondant environ au subventionnement de 15 dossiers tout en précisant qu'une fois la globalité de cette somme attribuée aucune nouvelle subvention ne pourra être accordée pour l'année en cours.

Indique que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Ville et que les subventions seront versées après le vote du budget 2021.

21/27. Attribution d'une aide financière aux copropriétés de la Commune réalisant des travaux de rénovation énergétique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer du 19 avril au 15 octobre 2021 une aide financière aux copropriétés de la Commune réalisant des travaux de rénovation énergétique, selon les modalités fixées dans l'annexe intitulée « Attribution d'une aide financière aux copropriétés de la commune réalisant des travaux de rénovation énergétique – Règlement 2021– ».

Fixe le montant de l'aide à 20 % hors taxes du coût total des travaux (fournitures et main d'œuvre) dans la limite de 5 000 €.

Fixe une enveloppe globale d'aide financière pour les copropriétés de 20 000 €, correspondant environ au subventionnement de 4 dossiers tout en précisant qu'une fois la globalité de cette somme attribuée aucune nouvelle subvention ne pourra être accordée pour l'année en cours.

Indique que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Ville et que les subventions seront versées après le vote du budget 2021.

21/28. Candidature de la ville de Nogent-sur-Marne auprès de l'Agence régionale de la biodiversité, afin d'être reconnue 'Territoire engagé pour la nature '

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le dépôt d'un dossier de candidature auprès de l'Agence régionale de la biodiversité afin d'être reconnue « Territoire engagé pour la nature ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer tout document en rapport avec le présent dossier.

21/29. Convention de mandat avec la SPL ' Marne au Bois Aménagement ' pour le suivi et la finalisation des travaux et des espaces publics de l'opération Nogent Baltard

Le Conseil municipal, par 29 voix pour dont deux pouvoirs de M. PEREIRA et de Mme MAUDRY et 8 voix contre du groupe « Union pour Nogent » dont deux pouvoirs de M. OLIVE et de Mme PRADES,

Approuve la Convention de mandat à passer avec la Société Publique Locale « Marne au Bois Aménagement » pour le suivi et la finalisation des travaux et des espaces publics de l'opération Nogent Baltard pour un montant prévisionnel de 175 544.61 € T. T. C.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à sa conclusion.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

URBANISME

21/30. Demande de la suppression de la ZAC Albert 1er sur le territoire communal de la Ville de Nogent-sur-Marne.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Il est demandé à l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois de délibérer, afin de supprimer la ZAC Albert 1^{er} sur le territoire communal de la Ville de Nogent-sur-Marne.

Décide de notifier la présente délibération à l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois.

21/31. Demande de la suppression de la ZAC du Port sur le territoire communal de la Ville de Nogent-sur-Marne.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Il est demandé à l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois de délibérer, afin de supprimer la ZAC du Port sur le territoire communal de la Ville de Nogent-sur-Marne.

La présente délibération sera notifiée à l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois.

COMMERCE

**Rétrocession d'un bail commercial, 7-9 rue Paul Bert
Modification de la société du cessionnaire**

DELIBERATION REPORTEE

21/32 . Délégation de service public des marchés forains- Rapport d'activité annuel du délégataire - Exercice 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité 2019 de la SAS Les fils de Madame Géraud– concessionnaire du service public des marchés alimentaires.

Sollicite auprès de la SAS Les Fils de Madame Géraud la communication d'un compte d'exploitation détaillé ainsi que les justificatifs des charges et recettes de l'exploitation.

JURIDIQUE

21/33. Vente de trois places de parking situées dans le volume (3000) 19 rue Paul Bert à Nogent-sur-Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de valider et d'autoriser la vente des trois places de parking « Paul Bert » n°18, 29 et 31, situées 19, rue Paul Bert/6, rue Brillet (volume 3000) à la SCI JUZA au prix de 55 500 € HT, soit 66 600€ TTC.

La recette sera imputée sur le budget communal de l'exercice en cours.

Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à cette cession.

Le vendeur, la Commune, charge Maître Xavier CALMET, de l'office notarial de Nogent-sur-Marne, la SCP « Catherine CARELY-Vincent VIE-Xavier CALMET-LOIC GUEZ et Cyril TAILLANDIER », Notaires Associés – 78 Grande Rue Charles de Gaulle, 94130 Nogent-sur-Marne, de recevoir et de signer les actes relatifs à cette cession.

21/34. Vente d'un lot de volume (parcelles Y 128 et 131, volume 23) situé avenue de Joinville

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constata la désaffectation du lot de volume, objet de la présente vente, et son déclassement du domaine public communal.

Approuve l'acte de vente du lot de volume (parcelles Y 128 et 131, volume 23) d'environ 91m² situé avenue de Joinville à Nogent-sur-Marne au profit de Monsieur et Madame Guéret au prix de 10 800€.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'ensemble des actes afférents à cette vente.

Le vendeur, la Commune, charge Maître Sandra Baslé, notaire des acquéreurs, de l'office notarial la SCP « Sandra Baslé et Fabienne Verriez », Notaires Associés – 88 boulevard de Bliche, 35133 Lecousse, de recevoir et de signer les actes relatifs à cette cession.

DRH

21/35. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer au tableau des effectifs :

Un emploi d'électricien à temps complet, emploi relevant du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Précise qu'à défaut de pouvoir être pourvu par voie statutaire, ce poste pourra l'être par voie contractuelle. Dans cette hypothèse, la rémunération servie sera fixée par référence à l'espace indiciaire du cadre d'emplois concerné.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 du budget communal.

21/36. Création d'une activité accessoire et attribution d'une indemnité accessoire mensuelle à deux fonctionnaires du CCAS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer, du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, une activité accessoire évaluée à 7 heures par semaine pour la Directrice du CCAS dans le cadre des missions exercées au titre de la coordination des actions sociales entre la ville et le CCAS et une activité accessoire évaluée à 3 heures par semaine pour la responsable du pôle seniors.

Décide de fixer le montant de l'indemnité attribuée à la Directrice du CCAS à 500 € brut mensuel et celle attribuée à la responsable du pôle seniors à 250 € brut mensuel.

Décide d'inscrire la dépense au chapitre 012, nature 6218, rubrique 02 du budget de l'exercice en cours.

21/37. Actualisation de la liste des emplois communaux pour lesquels un véhicule de service peut être attribué avec ou sans remisage à domicile

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de fixer comme suit la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile :

- L'emploi de Directeur des Services Techniques,
- L'emploi de Directeur Général Adjoint des Services,
- L'emploi de responsable du service bâtiment,

- L'emploi de technicien bâtiment,
- L'emploi de responsable du service Hygiène et Sécurité,
- L'emploi de responsable du service Aménagement urbain,
- L'emploi de responsable de la régie propreté-garage,
- L'emploi d'adjoint au responsable du CTM,
- L'emploi de chef de service de Police Municipale,
- L'emploi de contrôleur de gestion,
- L'emploi de responsable des Affaires sociales,
- L'emploi de responsable du service Espaces Verts.

Décide de supprimer de la liste des emplois ouvrant droit au bénéfice d'un véhicule de service avec remisage à domicile, les emplois suivants :

- L'emploi de responsable du CTM,
- L'emploi de responsable du parc automobile,
- L'emploi de photographe.

Décide de prévoir que l'ensemble des agents de la Ville pour lesquels la nature de leurs fonctions l'exige, pourront être amenés à faire usage d'un véhicule de service durant leur temps de travail, dans le cadre de déplacements nécessaires au fonctionnement ou à l'organisation du service, ou à l'exercice de leurs missions.

Convention relative aux prestations du service conseil, insertion, maintien dans 21/38. l'emploi (CIME) du CIG de la Petite Couronne.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la passation de la convention relative aux prestations du service Conseil, Insertion, Maintien dans l'Emploi (CIME) du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne.

Autorise Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer la convention relative aux prestations du service Conseil, Insertion, Maintien dans l'Emploi (CIME) du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne.

Autorise la Commune à mettre à disposition du CIG l'ensemble des informations et moyens nécessaires à la bonne réalisation des prestations.

Autorise le service CIME du CIG à mettre en œuvre les actions demandées par la Commune

Autorise le Maire, ou son Adjoint délégué, à solliciter auprès du FIPHFP une prise en charge financière.

Décide que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget primitif, sous les rubriques correspondantes.

PETITE ENFANCE

21/39. Avenant N°1 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des établissements d'accueil du jeune enfant municipaux ' Le Moulin de Beauté ' et ' La Farandole '

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver l'avenant N°1 au contrat de délégation de service public conclu avec la société « La Maison Bleue », lequel prévoit la révision du montant de la compensation de service public versée au délégataire.

Décide que pour la période de fermeture totale des établissements, du 16 Mars au 7 Mai 2020 et étant donné l'absence de service rendu aucune compensation n'est versée.

A partir du 11 Mai et jusqu'au 19 Juin, du fait de la reprise partielle, la compensation est calculée au prorata des jours d'ouverture et du nombre d'enfants accueillis.

Ainsi pour la structure « le Moulin de Beauté » la compensation versée pour la période précitée est de 11 865,32 € et pour la structure « la Farandole » de 7376,80€.

Les autres dispositions du contrat de délégation de service public demeurent inchangées.

Décide d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer l'avenant N°1.

21/40. Avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des établissements d'accueil du jeune enfant ' Le Jardin des Lutins ' et ' Mandarine '

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver l'avenant N°3 au contrat de délégation de service public conclu avec la société « Les Petits Chaperons Rouges », lequel prévoit la révision du montant de la compensation de service public versée au délégataire

Décide que pour la période de fermeture totale des établissements, du 16 Mars au 7 Mai 2020 et étant donné l'absence de service rendu aucune compensation n'est versée.

A partir du 11 Mai et jusqu'au 19 Juin, du fait de la reprise partielle, la compensation est calculée au prorata des jours d'ouverture et du nombre d'enfants accueillis.

Ainsi pour la structure « Le Jardin des Lutins » la compensation versée pour la période précitée est de 11552,85 € et pour la structure « Mandarine » de 15937,88€.

Les autres dispositions du contrat de délégation de service public demeurent inchangées.

Décide d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer l'avenant N°3.

COMMUNICATION

21/41. Prolongation de la remise exceptionnelle de 50 % sur les tarifs pour les publicités à paraître dans les Magazines de Nogent au cours de l'année 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de prolonger la réduction exceptionnelle de 50 % des tarifs des publicités à paraître dans le Magazine de Nogent pour l'année 2021.

Les tarifs de publicités sont les suivants :

- 1 page : **762 € HT** (tarif normal : 1524 €HT/l'insertion) ;
- ½ page : **404 € HT** (tarif normal : 808 €HT/l'insertion) ;
- ¼ de page : **251.50 € HT** (tarif normal : 503 €HT/l'insertion) ;
- 1/8 de page : **147 € HT** (tarif normal : 294 €HT/l'insertion) ;
- Bandeau restaurant ou immobilier : = **77.50 €** (tarif normal : 155 € HT/l'insertion).

CULTUREL

21/42. Conventions de Mécénat entre le fonds de dotation et la Commune pour des actions d'éducation numérique en direction du public

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les deux conventions de mécénat à passer entre la Ville et le fonds de dotation pour la mise en place d'une part, d'ateliers numériques de formation à l'usage des objets connectés et d'autre part, des ateliers de découverte de la réalité virtuelle, et ce, à destination des Nogentais.

Impute les recettes correspondantes à la section de fonctionnement du budget de la Ville au titre de l'exercice en cours.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions et tout acte y afférent.

21/43. Approbation du règlement du prix de poésie Pierre Oster

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le règlement du concours « prix Pierre Osler » en 11 articles (en annexe).

Décide de créer « un lot culturel » d'une valeur de 150€ pour le lauréat adulte, à utiliser dans les librairies nogentaises, et un lot « jeux de société » d'une valeur de 120€ à utiliser chez les vendeurs de jeux nogentais, pour le lauréat junior.

Désigne 2 membres du Conseil municipal pour siéger au sein du jury.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2021 à l'imputation GCOM-30-60632.

DIVERS

21/44. Renouvellement de la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale, 6 rue Hoche

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention portant organisation d'une agence postale communale située 6 rue Hoche.

Met à disposition de La Poste, deux agents communaux, un à temps complet et un à temps partiel.

21/45. Approbation du rapport annuel 2019 du délégataire Fayolle Plaisance pour la gestion et l'exploitation du Port de Plaisance

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité produit par la société FAYOLLE PLAISANCE, gestionnaire du Port de Plaisance pour l'année 2019,

Départ de Madame PIETRANDRA à 22H30

21/46. Adhésion au SIGEIF de la Commune d'Ormesson-sur-Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Emet un avis favorable à l'adhésion d'Ormesson-sur-Marne au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF).

21/47. Adhésion au SIFUREP de la Commune de Vaucresson

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'adhésion de la Commune de Vaucresson au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ».

21/48. Désignation d'un nouveau Directeur de la régie personnalisée Scène Watteau - Pavillon Baltard

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Monsieur Bernard PHILIPPE est désigné Directeur de la régie personnalisée « Scène Watteau-Pavillon Baltard » à compter de la notification de la présente délibération.

21/50. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend compte des décisions du Maire prises en vertu des délégations qui lui sont données :

ACTIONS EN JUSTICE

- **CONTRAT** avec le **cabinet d'avocats C.G.C.B.** domiciliée 12 cours Albert 1^{er} à Paris (75008) pour assister la Ville dans le cadre d'une conciliation portant sur la régularisation d'un permis de construire, le montant des honoraires étant fixé à **1 260 € TTC** pour 7 heures de travail. (n°21-10 du 5 janvier 2021)
- **DÉSIGNATION** du cabinet d'avocats **Pigot, Second et associés** domicilié 16 avenue de Friedland à Paris (75008) pour représenter la Commune devant le tribunal judiciaire dans le cadre d'une affaire l'opposant à son concessionnaire des marchés alimentaires, le montant des honoraires étant fixé à **220 € HT / heure**. (n°21-72 du 15 février 2021)

COMMANDE PUBLIQUE

- **CONTRAT** avec la **société AXOS FORMATION** sise 5 rue du Vaulorin à Wissous (91320) pour la formation de 9 agents du centre technique municipal à la « recommandation Caces », le coût de cette prestation étant de **4 644 € TTC**. (n°21-01 du 4 janvier 2021)
- **CONTRAT** avec la **SAS C.D.O.** sise 4 rue du couvent à Millançay (41200) pour un stage de formateur en prévention des risques liés à l'activité professionnelle, le coût de cette prestation étant de **2 148 € TTC**. (n°21-02 du 4 janvier 2021)
- **CONTRAT** avec l'**association Mom'artre** domiciliée 204 rue de Crimée à Paris (75019) pour un stage intitulé « formation civique et citoyenne » destiné à 2 agents du Pôle Jeunesse, le prix de cette action étant de **200 € TTC**. (n°21-03 du 4 janvier 2021)
- **CONTRAT** avec le **syndicat mixte INFOCOM 94** pour des formations à l'utilisation de logiciels et des actions d'accompagnement des agents municipaux, le montant de ces prestations étant estimé à **2 000 € TTC**. (n°21-04 du 4 janvier 2021)
- **CONTRAT** avec la **SAS CIRIL** sise 49 avenue Albert Einstein à Villeurbanne (69100) pour la formation de 4 gestionnaires de la DRH à l'application du module N4DS (norme pour les déclarations dématérialisées des prestations sociales, le prix de cette action étant de **2 280 € TTC**. (n°21-05 du 4 janvier 2021)
- **CONTRAT** avec l'**association La Ligue de l'Enseignement** domiciliée 3 rue Récamier à Paris (75341) pour un stage de « formation civique et citoyenne » destiné à un agent du Pôle Jeunesse, le prix de cette action étant de **100 € TTC**. (n°21-06 du 4 janvier 2021)
- **CONTRAT** avec la **Sarl C3rb** sise rue de l'Aubrac à La Loubière (12740) pour la mise en place d'un portail préstructuré de type 2 pour le site Internet de la bibliothèque, le prix de cette

prestation étant de **7 530 € TTC**. (n°21-07 du 4 janvier 2021)

- **MARCHÉ** pour la fourniture de fleurs arrêté selon les modalités suivantes :

Prestataire	Adresse	Montant max. annuel
Lot 1 : fleurs pour le salon d'honneur, noces et centenaires		
Société Au Lilium	2 bd de Strasbourg à Nogent/Marne	2 000 € TTC
Société Au jardin de Nogent	94 grande rue Charles de Gaulle à Nogent/Marne	2 000 € TTC
Lot 2 : fleurs pour commémorations simples		
Société La Rose bleue	108 bd de Strasbourg à Nogent/Marne	800 € TTC
Lot 3 : fleurs pour commémorations complexes et obsèques		
Société Aux fleurs de Plaisance	78 rue de Plaisance à Nogent/Marne	4 000 € TTC

(n°21-08 du 4 janvier 2021)

- **CONTRAT** avec la **société LES PAGES JAUNES** sise 204 rd-point du Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt (92649) pour la parution de la référence « mairie » en accès sur internet fixe et mobile, le prix de cette prestation étant de **1 267,20 € TTC**.
(n°21-09 du 4 janvier 2021)
- **ACHAT** de fournitures pédagogiques pour l'école élémentaire Victor Hugo auprès de la **SAS ALDA MAJUSCULE** sise rue Diderot à Rosny-sous-Bois (93110) au prix de **149,56 € TTC**. (n°21-11 du 5 janvier 2021)
- **ACHAT** de fournitures pédagogiques pour un projet d'art plastique de l'école élémentaire Victor Hugo auprès de la société **BOESNER** sise 40 avenue du général de Gaulle à Champigny-sur-Marne (94500), au prix de **647,90 € TTC**.
(n°21-12 du 5 janvier 2021)
- **RÈGLEMENT des droits de diffusion** de la musique instrumentale du « petit vin blanc » en musique d'attente téléphonique, auprès de la **SCPA** pour un montant de **550 €**, au titre de l'année 2021. (n°21-13 du 7 janvier 2021)
- **ACHAT** de potelets amovibles à mémoire de forme pour le service Voirie avec la **société INGENIA** sise 5 rue du marais à Montreuil (93102) au prix de **831,10 € TTC**. (n°21-14 du 12 janvier 2021)
- **ABONNEMENT** à la base bibliographique *electre.com* proposée par la **S.A. ELECTRE** sise 35 rue Grégoire de Tours à Paris (75006) permettant 5 accès simultanés et consultation illimitée, au prix de **5 760 € TTC** pour l'année. (n°21-15 du 12 janvier 2021)
- **CONTRAT** avec la **société SOFIS** sise 7 rue du Tog ru à Belz (56550) pour une formation intitulée « autorisation d'intervention de travaux à proximité des réseaux » (AIPR) destinée à 2 agents des services techniques, le prix de cette action étant de **528 € TTC**. (n°21-17 du 18 janvier 2021)
- **MARCHÉ** pour la reliure des registres administratifs de la Commune et du CCAS avec la **SAS QUILLET** sise 7 chemin du corps de garde à Loix (17111), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **12 000 € HT (dont 500 € HT pour le CCAS)**.

(n°21-18 du 18 janvier 2021)

- **MARCHÉ** pour la restauration des registres de l'état-civil avec la **SAS QUILLET** sise 7 chemin du corps de garde à Loix (17111), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **1 000 € HT**. (n°21-19 du 18 janvier 2021)
- **ACHAT** d'une lampe pour projecteur et d'un commutateur 5 ports netgear pour les écoles au prix de **169,20 € TTC** auprès de la **société CEGEDIM** sise 15 rue Paul Dautier à Velizy (78140). (n°21-24 du 19 janvier 2021)
- **MARCHÉ** avec la **société VERDIÉ VOYAGES** sise 76 avenue des ternes à Paris (75017) portant sur la fourniture de titres de transport aérien destinés aux agents bénéficiant de congés bonifiés en 2021, arrêté au montant de **22 972 € TTC**. (n°21-25 du 20 janvier 2021 et 21-34 du 25 janvier 2021)
- **ACHAT** de denrées alimentaires et de petit matériel pour les ateliers culinaires des clubs de loisirs auprès de l'enseigne **Monoprix** située 170 grande rue Charles de Gaulle à Nogent pour un montant total de **394 € TTC**. (n°21-26 du 20 janvier 2021)
- **ACHAT** de pièces pour bras de grue pour un montant de **468,67 € TTC** auprès de la **S.A. FASSI** sise 18-20 rue de la Garenne à St Ouen l'Aumône (95050). (n°21-30 du 25 janvier 2021)
- **CONTRAT** avec le **Greta** pour une formation intitulée « recyclage » destinée à l'agent formateur sauveteur secouriste du travail, au prix de **630 € TTC**. (n°21-31 du 25 janvier 2021)
- **CONTRAT** avec la **SAS GROUPE TERRITORIAL** pour une formation sur la dématérialisation des marchés publics destinée à la directrice financière, au prix de **2 136 € TTC**. (n°21-32 du 25 janvier 2021)
- **CONTRAT** avec l'**association Mom'Artre** domiciliée 204 rue de Crimée à Paris (75019) pour un stage intitulé « formation civique et citoyenne » destiné à un agent du Pôle Jeunesse, au prix de **100 € TTC**. (n°21-33 du 25 janvier 2021)
- **MARCHÉ** avec la **SAS DUPLITECH** sise 42 avenue André Marie-Ampère à St Jean de Braye (45800) pour la duplication de la clé USB « rétrospective de l'année 2020 » en 2 300 exemplaires, le prix de cette prestation étant fixé à **7 728 € TTC**. (n°21-38 du 26 janvier 2021)
- **CONTRAT** avec la **SAS IGEXPO** sise 2 rue Albert Einstein à Besançon (25000) pour la location et l'installation de 13 stands de 2,20 m de hauteur x 3 côtés de 2m, nécessaires à la création de box de vaccination à la Maison des Associations, le prix de ces prestations étant de **1 614.29 € HT** pour le mois de février 2021, puis de **657,43 € HT** pour les 6 mois suivants, puis de **463,54 € HT** à partir du 8^{ème} mois. (n°21-42 du 27 janvier 2021)
- **ACHAT** d'un terrarium pour l'école élémentaire Léonard de Vinci auprès de la société **TRUFFAUT** sise ZAC des Armoiries à Bry/Marne (94360) au prix de **162 € TTC**. (n°21-43 du 29 janvier 2021)
- **CONTRAT** avec la **Fédération Sportive et Culturelle de France** domiciliée 38 rue Roger Salengro au Kremlin-Bicêtre (94270) pour l'organisation d'une « formation civique et citoyenne » destinée à un agent de la Maison de la Famille, au prix de **100 € TTC**. (n°21-45 du 29 janvier 2021)
- **RÉALISATION** d'une mission d'étude structurelle sur le local affecté à l'Espace Lycéens sis 94 rue François Rolland par la **société S.E.C.C.** sise 1-3 rue Jean Lemoine à Créteil, le prix de cette prestation étant de **10 608 € TTC**. (n°21-46 du 29 janvier 2021)

- **CONTRAT** avec **M. Mathieu Genon** pour la réalisation de 15 reportages photographiques sur les évènements organisés sur le territoire communal entre janvier et mars 2021, pour un prix de **4 024,35 € TTC**. (n°21-47 du 29 janvier 2021)
- **ACHAT** de 4 compteurs-publics mécaniques manuels pour mesurer la fréquentation des manifestations organisées par la Ville auprès de la **Sarl LA BS** domiciliée 17 rue Vergniaud à Paris (75013), au prix de **28,07 € TTC**. (n°21-48 du 1^{er} février 2021)
- **MARCHÉ** avec la **société SVP** sise 3 rue Paulin Talabot à Saint-Ouen (93585) pour des services d'informations par téléphone, le montant des prestations s'élevant à **741,60 € TTC / mois**. (n°21-49 du 2 février 2021)
- **ACHAT** de 10 drapeaux français auprès de la **SAS FABER FRANCE** sise ZI des Ansereuilles à Wavrin (59536) pour un prix de **195,60 € TTC**. (n°21-51 du 3 février 2021)
- **CONTRAT** avec **l'INFA** sis 5-9 rue Anquetil à Nogent-sur-Marne pour une formation intitulée « *accompagnement VAE aux métiers de l'animation* » pour un agent affecté aux clubs de loisirs, du 1^{er} février au 30 novembre 2021, le prix de cette action s'élevant à **1 344 € TTC**. (n°21-52 du 4 février 2021)
- **MARCHÉ** avec la **Sarl KLM EQUIPEMENTS** sise 12 avenue Suzanne Salomon à Mitry-Mory (77290) pour des réparations sur la friteuse de l'office de restauration de l'école Leonard de Vinci, le prix de ces prestations s'élevant à **2 242,80 € TTC**. (n°21-53 du 4 février 2021)
- **ACHAT** de 3 000 SMS sur la plateforme Duonet pour contacter les élèves du Conservatoire en cas d'urgence, auprès de la **société ARS DATA** sise 20 rue Hermès à Ramonville Ste Agne (31520), au prix de **324 € TTC**. (n°21-54 du 4 février 2021)
- **ORGANISATION** d'activités pour les jeunes inscrits au Pôle Jeunesse pendant les vacances d'hiver, selon les modalités suivantes :

Activités	Prestataire	Prix TTC
Démonstration suivie d'une initiation de 7 jeunes au tir à l'arc	Association COGETARC avenue Champlain 94430 Chennevières	100 €
Chasse aux trésors virtuelle pour 15 collégiens et séance de Lasergoo pour 10 lycéens	SAS SPORTIGOO sise 10 rue de Penthièvre à Paris (75008)	740,50 €
Atelier culinaire « galettes bretonnes » pour 10 jeunes	Société BA FOOD sise 100-102 rue d'Amsterdam à Paris (75009)	396 €
4 parties de bowling	Société Battle Joinville sise quai de Polangis à Joinville le Pont (94)	106,50 €
Atelier doublage de films pour 16 jeunes	Association Cafés filous 25 rue Louis Philippe à Neuilly/Seine (92200)	280 €

(n°21-57 du 8 février 2021)

- **ACHAT** de jeux de société destinés au club de loisirs élémentaire Val de Beauté auprès de la **société GEEK FACTORY** sise 4 place du Général Leclerc à Nogent-sur-Marne, au prix de **176,82 € TTC**. (n°21-58 du 8 février 2021)
- **CONTRAT** avec la **société BATTLE JOINVILLE** située 162 quai de Polangis à Joinville-le-Pont pour l'accueil d'un groupe de jeunes Nogentais inscrits à l'espace collégiens le 10 février 2021, le prix pour 2 parties de bowling étant de **74,40 € TTC**. (n°21-59 du 8 février 2021)

- **CONVENTION** avec **Mme Aurélie Boijaud** pour l'organisation à **titre gracieux** d'une activité « *light painting* » destinée à 12 jeunes inscrits au Pôle Jeunesse le 15 février 2021. (n°21-60 du 8 février 2021)
- **CONTRAT** avec l'**association Afigese** pour une formation destinée à un agent du service financier intitulée « réussir la bascule en M54 », le prix de cette action étant de **456 € TTC**. (n°21-61 du 9 février 2021)
- **CONTRAT** avec la **société M. Franck Jaffard – La Cicadelle** pour la présentation du spectacle « un précieux trésor » (sur le thème de l'eau) aux enfants des clubs de loisirs le 18 février 2021, le prix de cette prestation s'élevant à **350 € TTC**. (n°21-62 du 9 février 2021)
- **ACHAT** d'éléments de décoration sur les thèmes de la Saint Valentin et du Carnaval pour le Pôle Jeunesse auprès de la **Sarl FÊTE SENSATION** sise centre commercial les Portes de Villiers, au prix de **100 € TTC**. (n°21-63 du 10 février 2021)
- **ACHAT** de denrées alimentaires et de petit matériel auprès de l'enseigne **Auchan** de Fontenay-sous-Bois pour les ateliers culinaires et les goûters organisés par le Pôle Jeunesse pendant les vacances d'hiver, pour un montant total de **225 € TTC**. (n°21-64 du 11 février 2021)
- **CONVENTION** avec la **SASU L'atelier du futur papa** sise 5 rue Oscar Roty à Paris (75015) pour l'animation d'un atelier le 6 mars 2021, le prix de cette prestation étant de **330 € TTC**. (n°21-65 du 12 février 2021)
- **ACHAT** auprès de la **Sarl KLM EQUIPEMENTS** sise 12 avenue Suzanne Salomon à Mitry-Mory (77290) d'un four de remise en température avec chariot d'enfournement au prix de **5 997,60 € TTC** pour l'office de restauration du groupe scolaire Guy Moquet / Paul Bert. (n°21-68 du 15 février 2021)
- **ACHAT** de fournitures pédagogiques pour les clubs de loisirs maternels et élémentaires auprès de la **S.A. OGEO** sise 82 avenue du Président Wilson à Saint-Denis (93214) pour un prix global de **1 430,60 € TTC**. (n°21-70 du 15 février 2021)
- **ACHAT** de consommables informatiques pour l'école élémentaire Paul Bert auprès de l'**UGAP** sise 1 boulevard Archimède à Champs-sur-Marne (77420) au prix de **197,69 € TTC**. (n°21-71 du 15 février 2021)
- **CONTRAT** avec **M. Olivier Pernot**, journaliste spécialiste des musiques actuelles, pour l'animation d'un atelier sur le hip-hop et le rap, le 6 mars 2021, au Pôle Jeunesse au prix de **500 €**. (n°21-73 du 16 février 2021)
- **CONTRAT** avec la **société BERGER LEVRAULT** sise 525 rue André Ampère à Champigneulles (54250) pour la fourniture de registres de délibérations et de formulaires administratifs, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **1 500 € HT**. (n°21-76 du 17 février 2021)
- **CONTRAT** avec la **société ADDICT CYCLING** sise 60 grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne pour la réparation du vélo affecté au service communication, le prix de cette intervention étant de **191,50 € TTC**. (n°21-78 du 18 février 2021)
- **CONTRAT** avec la **SAS BUCHER MUNICIPAL** sise 40 avenue Eugène Gazeau à Senlis (60300) pour la fourniture de pièces pour la laveuse de marque Eurovoirie, le prix de cette prestation étant de **2 688,90 € TTC**. (n°21-79 du 18 février 2021)
- **CONTRAT** avec la **société AMO SOLUTIONS** sise 68 grande rue Charles de Gaulle à Nogent-

sur-Marne pour une mission de coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour l'opération d'aménagement urbain Nogent Baltard, le prix de cette mission pour 3 mois s'élevant à **4 752 € TTC**. (n°21-82 du 22 février 2021)

- **ACHAT** de fournitures pédagogiques et de jeux pour les clubs de loisirs maternels et élémentaires auprès de la **S.A. OGEO** sise 82 avenue du Président Wilson à Saint-Denis (93214) pour un prix global de **742,27 € TTC**. (n°21-83 du 24 février 2021)
- **CONTRAT** avec l'**association Mesh** domiciliée 9 rue Notre Dame à Montmorency (95160) pour une formation sur « les fondamentaux de la pédagogie musicale adaptée aux personnes en situation de handicap » destinée à 15 agents du Conservatoire, le prix de cette action étant de **3 200 € TTC**. (n°21-85 du 25 février 2021)
- **CONTRAT** avec la **société ETYSSA** sise 57 rue d'Amsterdam à Paris (75008) pour assurer la maintenance du service de mise en relation des habitants « entre Nogentais », le prix de cette prestation étant fixé à **2 877,60 € TTC / an**.(n°21-86 du 25 février 2021)
- **MARCHÉ** avec la **SAS MAINTENANCE INDUSTRIE** sise 14 rue d'Annam à Paris (75020) pour des prestations de nettoyage des vitres des bâtiments communaux et du CCAS, le montant annuel de commandes étant fixé à **50 000 € HT (dont 10 000 € pour le CCAS)**. (n°21-87 du 25 février 2021)
- **MARCHÉ** avec la **société ATAL BERGER-LEVRAULT** sise 64 rue Jean Rostand à Labege (31670) pour la maintenance et l'hébergement du logiciel de GMAO, le prix de ces prestations étant de **8 738,10 € TTC**. (n°21-89 du 1^{er} mars 2021)

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION – AVENANTS
--

- **RETRAIT** de la décision autorisant la mise à disposition du parvis du Carré des Coignard au Rotary Club le 6 février, la « foire aux livres solidaire » étant organisée cette année au pavillon Baltard le 7 février 2021. (n°21-20 du 18 janvier 2021)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit de locaux de 158 m² situés 36 boulevard Gallieni à Nogent pour une durée de 5 ans, au profit de l'association Pocket Théâtre – Fabienne Gautier, le preneur s'engageant à régler trimestriellement la somme de 389 € au titre des charges (eau, gaz, électricité). (n°21-21 du 18 janvier 2021)
- **RÉSILIATION** de la convention passée le 13 avril 2011 pour l'occupation d'un logement situé 41 rue des Héros Nogentais suite au départ de la locataire et restitution du dépôt de garantie d'un montant de 208,59 €. (n°21-22 du 18 janvier 2021)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** de locaux de 358,37 m² situés à la Maison des Associations et de divers matériels (informatique, boxes, meubles) au profit de l'association CTPS – ADP 94 pour l'installation d'un centre de vaccination, à compter du 1^{er} février 2021. (n°21-37 du 26 janvier 2021)
- **RETRAIT** des décisions actant la mise à disposition de la boutique éphémère au profit de Mmes Debarnot et Weiss, la semaine du 8 au 14 février 2021, à leur demande. (n°21-39 du 27 janvier 2021)
- **MISE À DISPOSITION de la boutique éphémère** au profit de M. Samuel Guillonnet, du 8 au 14 février 2021, moyennant le paiement d'une redevance de 175 € TTC. (n°21-40 du 27 janvier 2021)

- **MISE À DISPOSITION de la boutique éphémère** au profit de Mme Tatiana Marques Gregorio, du 8 au 14 février 2021, moyennant le paiement d'une redevance de 175 € TTC. (n°21-41 du 27 janvier 2021)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit du hall du Stadium C. Maudry au profit du CCAS pour l'organisation de ses réunions de son Conseil d'administration les 23 mars et 14 avril 2021. (n°21-44 du 29 janvier 2021)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit des locaux du Pôle Jeunesse les 10 et 11 avril 2021 au profit du Rotary Club de Nogent-Le Perreux pour l'organisation d'un séminaire « Ryla » destiné à 8 jeunes diplômés en recherche d'un 1^{er} emploi. (n°21-50 du 3 février 2021)
- **RÉSILIATION** de la convention passée pour l'occupation de la cour du 7 rue Châteaudun suite au départ du locataire et remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 1800 €. (n°21-66 du 12 février 2021)
- **MISE À DISPOSITION** d'un demi-terrain synthétique au Stade sous la Lune au profit du Football Club de Nogent, du 22 au 26 février 2021, pour l'organisation d'un stage, moyennant le paiement d'une redevance de 150 €. (n°21-74 du 17 février 2021)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit d'un local situé 5 rue Paul Doumer à Nogent-sur-Marne au profit de l'association Les Nogentais solidaires pour le stockage de denrées alimentaires. (n°21-84 du 25 février 2021)

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- **DEMANDE de subvention** auprès de la Préfecture du Val de Marne au titre de la dotation de soutien à l'investissement local – plan de relance 2 d'un montant maximal de 33 333 € pour l'installation de brumisateurs dans les parcs publics de la Ville. (n°21-23 du 19 janvier 2021)
- **DEMANDE de subvention** auprès de la Préfecture du Val de Marne au titre de la dotation de soutien à l'investissement local d'un montant maximal de 1 738 945 € pour la restauration du Pavillon Baltard. (n°21-27 du 20 janvier 2021)
- **DEMANDE de subvention** auprès de la Préfecture du Val de Marne au titre de la dotation de soutien à l'investissement local d'un montant maximal de 56 667 € pour le remplacement des projecteurs d'éclairage extérieur de la piscine municipale. (n°21-28 du 20 janvier 2021)
- **DEMANDE de subvention** auprès de la Préfecture du Val de Marne au titre de la dotation de soutien à l'investissement local d'un montant maximal de 126 666,40 € pour des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Victor Hugo. (n°21-29 du 20 janvier 2021)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DECHARGE par la SAS NICOLLIN** de jeux vétustes installés dans les espaces verts entre 1995 et 2012. (n°21-16 du 12 janvier 2021)
- **CESSION** de photocopieurs de marque Nashuatec installés au pôle jeunesse et à la crèche Arc en Ciel à la société DV 2000 BUREAUTIQUE. (n°21-35 du 26 janvier 2021)
- **CESSION** de photocopieurs de marque Nashuatec et Toshiba à la société KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS pour recyclage. (n°21-36 du 26 janvier 2021)

- **MISE EN DÉCHARGE** de meubles, matériels et instruments affectés au Conservatoire auprès de l'Eco Point. (n°21-55 du février 2021)
- **MISE EN DÉCHARGE** du bureau de la responsable du service Hygiène, acquis en 2009, à l'Eco Point. (n°21-56 du 4 février 2021)
- **CESSION** de deux photocopieurs de marque Kyocera et Ricoh affectés dans les écoles élémentaires Val de Beauté et Guy Moquet pour recyclage à la Sarl DV 2000 Bureautique. (n°21-67 du 12 février 2021)
- **MISE EN DÉCHARGE** de 2 sièges de bureau acquis en 2007 et affectés aux services techniques auprès de l'Eco Point. (n°21-69 du 15 février 2021)
- **CESSION** pour recyclage du photocopieur Ricoh affecté au centre Covid 19 à la société DV 2000 BUREAUTIQUE. (n°21-75 du 17 février 2021)
- **MISE EN DÉCHARGE** de 4 chaises de réunion affectées à la bibliothèque Cavanna et acquises en 2008 à l'Eco Point. (n°21-80 du 18 février 2021)
- **MISE EN DECHARGE** d'équipements électroménagers et de mobilier affectés à la crèche Arc en Ciel à l'Eco Point. (n°21-81 du 22 février 2021)
- **MISE EN DÉCHARGE** d'un bureau acquis en 2000 et affecté à la Maison de la Famille auprès de l'Eco Point. (n°21-88 du 25 février 2021)

(Annulation de la décision n°21-77 du 18 février 2021)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h49



Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne

1^{er} Vice-Président du Territoire ParisEstMarne&Bois